

Conduire aujourd'hui le char de l'Etat et respecter le code du 4 octobre 1958

16 titres- 89 articles ! Les pièces du puzzle de la Constitution de la 5ème République se retrouvent une fois de plus éparpillées sur la table de jeux d'Eric qui s'entêtent en vain à les encadrer pour les replacer correctement dans leur cadre originel. Comme tout élève consciencieux, il croit indispensable d'en connaître tous les rouages pour être habilité à conduire le char de l'Etat et éviter les pièges tendus sur une route certes pavée de bonnes intentions mais combien chaotique.

Naïf Eric qui sans cesse se réfère à Charles le Grand son fondateur ! Ne sait-il pas que celui-ci, après avoir commandé à quelques bons faiseurs la confection d'un complet à ses mesures, avait multiplié les retouches au motif que, le client étant roi, « l'essayer c'était l'adapter ». Pour ce faire il s'était entouré de tailleurs aux coups de ciseaux particulièrement lestes. Ils oeuvraient au sein de différents ateliers dont notamment celui d'un conseil constitutionnel adapté à ce genre de travaux. De même avait-il réquisitionné quelques maîtres bottiers pour lui confectionner des centaines de godillots sur mesure, capables de supporter ses surprenants et usants changements de pied qui ne devaient rien à une quelconque dyslexie. Et c'est ainsi que l'article 16 était devenu le couteau suisse du Président et que les tribunaux d'exception avaient pu se caramboler, façon boules de billard électrique, au début des années 60.

Le très finaud maître ès queue, expert en coups à X bandes, qu'était François Mitterrand en avait d'ailleurs dévoilé les utilisations perverses dans son ouvrage « Le coup d'Etat permanent ». Nul constitutionnaliste émérite n'avait pu le contester. Certes l'inépuisable débat portant sur l'esprit et la lettre remonte à la plus haute antiquité. S'il est légitime, encore faut-il qu'il reste objectif.

Imaginons un instant le retour aux affaires du Commandeur en provenance directe de l'humus de Haute-Marne. Tout spécialiste de l'arme blindée qu'il prétendait avoir été, il se retrouverait dans la peau d'un tankiste ayant appris à manoeuvrer un char Renault FT 17 de la Grande Guerre, soudain improvisé pilote d'un char Leclerc totalement informatisé. Il découvrirait surtout les blocages aléatoires dus à l'euro-périsation des mécanismes de commande et à un système de téléguidage directement branché la centrale bruxelloise.

Les chenilles du train de roulement victimes de salades communautaires indigestes ! Un comble, non !

S'emparant du livre de bord il butterait sur un impératif, insurmontable en l'état du code de la route désormais en vigueur : le droit communautaire est prioritaire par rapport au droit national, déclassifié secondaire. D'où ces vagues ininterrompues de transpositions législatives qui submergent le Parlement. Et que dire de la multiplication des pouvoirs de contrôle parasites comme celui des juges, des medias, des minorités ethniques ou sexuelles qui renvoie le malheureux Montesquieu dans les rayons les plus inaccessibles des enfers de nos bibliothèques juridiques.

Souhaitons à l'opiniâtre Eric de découvrir au plus tôt que, dans la boîte de ce jeu de patience commercialisé le 4 octobre 1958, ont été glissées depuis, quelques pièces pirates rendant désormais impossible un assemblage cohérent.

Le Grand Charles n'a jamais cru qu'en lui-même et en sa capacité d'adapter les événements à ses propres volontés. Il doit être de nouveau mort de rire devant le spectacle d'une tripotée de politiciens se réclamant du gaullisme et idéalisant, campagne oblige, des vertus républicaines qu'il n'a jamais pratiquées.

Comment Eric qui veut rester droit dans ses bottes, serait-il capable de réincarner le Général qui aimait laisser entrevoir les facettes d'une personnalité aussi conciliante que celle d'un boa constrictor :

« Nos Alliés, ce sont aussi nos adversaires. ». « C'est une caractéristique très étrange de ma vie que d'être toujours obligé de combattre ceux qui ont été mes amis... » « C'est extraordinaire. Je m'entends mieux avec mes anciens adversaires qu'avec mes amis. »

Dans de telles conditions, pour l'union des droites, vous repasserez !

« Les hommes peuvent avoir des amis. Pas les hommes d'Etat. L'amitié suppose une certaine égalité entre les êtres unis par ce sentiment. L'homme supérieur n'a pas d'amis, puisqu'il n'a pas d'égaux. »

Ce postulat gaullien étant posé, je ne sais plus, s'il m'est permis, d'assurer de mon amitié le futur, donc supérieur, homme d'Etat qu'Eric souhaite devenir.

A moins que, touchées par la grâce, ses écrouelles « cruci-lorraines » ne se dessèchent et disparaissent...

Jean-Pierre Brun